

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 6 mai 2021

Le Conseil d'administration de la Saem Noisy-le-Sec Habitat, s'est réuni le jeudi 6 mai 2021, à 18h00, dans ses bureaux situés au 23, rue Moissan à Noisy-le-Sec (93130), sur convocation de son Président-Directeur général, Monsieur Olivier SARRABEYROUSE en date du 19 mars 2021 adressée à chacun de ses administrateurs.

### Étaient présents ou représentés :

- M. Olivier SARRABEYROUSE, *Président-Directeur général*
- Mme Pascale LABBE, *Administratrice publique – représentée par M. Olivier SARRABEYROUSE*
- Mme Charlotte LE PROVOST, *Administratrice publique – en visioconférence*
- Mme Samia SEHOUANE, *Administratrice publique – en visioconférence*
- M. Baptiste GERBIER, *Administrateur public – en visioconférence*
- M. Florent LACAILLE-ALBIGES, *Administrateur public*
- Mme Souad TERKI, *Administratrice publique – en visioconférence*
- Mme Gwendoline LE MOUËL, *Représentante des locataires au Conseil d'administration – en visioconférence*
- M. Roland PAVOT, *Représentant des locataires au Conseil d'administration*

### Assistaient à la réunion :

- M. Max MANNIEZ, *Directeur général délégué*
- M. Claude PIRIOU, *Directeur de la communication et de l'information*
- Mme Montaha RHADARI, *Directrice financière*
- M. Bassirou WANE, *Chargé d'opérations*
- M. Christophe HEUDE, *Juriste/commande publique – Secrétaire de séance*

### Étaient absents et excusés :

- M. Albert PRISSETTE, *Administrateur public*
- M. Olivier OREFICE, *Administrateur privé*
- M. Bertrand SAVATTE, *Administrateur privé*
- M. Gilles DURAND, *Administrateur privé*
- Mme Françoise KERHERVE, *Administratrice privée*
- Mme Nadia FALFOUL, *Directrice juridique et sociale*
- Mme Sadio MACALOU, *Directrice du logement*
- Mme Nyéléti ALEGRE, *Directrice de l'aménagement*
- M. Nourredine MOUHOUS, *Directeur des services techniques*
- Mme Emmanuelle LUJAN-SANTOS, *Chargée de gestion foncière*

**Au total, 7 administrateurs sur 12 sont présents physiquement ou en visioconférence.**



**L'ordre du jour est le suivant :**

**Point n°0 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 25 mars 2021**

**Point n° 1 : Approbation de l'augmentation des loyers modérés de 0,66 % conformément à l'Indice de Référence des loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 2<sup>e</sup> trimestre 2020.**

**Point n°2 : Informations relatives à la mise en place du budget de la Saem Noisy-le-Sec Habitat**

**Point n°3 : Informations relatives au planning du « Grand chantier des petits travaux »**

**Point n°4 : Informations relatives à la société de coordination Hact France**

**Point n°5 : Informations relatives à l'élaboration du Plan Stratégique de patrimoine**

**Point n°6 : Questions diverses**



**Délibération n°06/05/2021/00 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 25 mars 2021**

Le Président-Directeur général donne la parole aux administrateurs afin qu'ils posent leurs éventuelles questions quant au compte-rendu du Conseil d'administration du 25 mars 2021.

M. PAVOT précise que lors de la délibération n°10/03/2021/06 relative à la cession d'une parcelle, il avait demandé à ce qu'à l'avenir, un document graphique soit communiqué aux membres du Conseil d'administration afin de mieux visualiser la situation du bien.

**Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le compte-rendu du Conseil d'administration du 25 mars 2021.**

**Le Conseil d'administration délibère :**

- **Votent pour** : M. SARRABEYROUSE, *Administrateur public*, Mme LABBE, *Administratrice publique*, Mme LE PROVOST, *Administratrice publique*, MME SEHOUANE, *Administratrice publique*, M. GERBIER, *Administrateur public*, M. LACAILLE-ALBIGES, *Administrateur public*, Mme TERKI, *Administratrice publique*, Mme LE MOUEL, *Représentante des locataires auprès du Conseil d'administration*, M. Roland PAVOT, *Représentant des locataires auprès du Conseil d'administration*.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

OS FLA



**Délibération n°06/05/2021/01 : Approbation de l'augmentation des loyers modérés de 0,66 % conformément à l'Indice de Référence des loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.**

Compte-tenu de la nature de la délibération, les représentants des locataires ne prennent pas part au vote.

- Vu l'article L.442-1 et suivants du Code de la construction et de l'Habitation (CCH),
- Vu l'IRL publié par l'INSEE au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Conformément aux dispositions législatives et les données publiées par l'INSEE au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 préalablement citées, l'augmentation annuelle des loyers modérés sur un an s'établit à +0,66 %.

M. MANNIEZ, Directeur général délégué, précise qu'en valeur absolue, cette augmentation représente environ 68 500 € supplémentaires.

M. PAVOT, Représentant des locataires au Conseil d'administration réitère sa demande de débat relatif à l'application systématique des loyers plafonds en énonçant que leur application empêche les mutations.

**Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'augmentation des loyers modérés de 0,66 % conformément à l'Indice de Référence des loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.**

**Le Conseil d'administration délibère :**

- **Votent pour :** M. SARRABEYROUSE, *Administrateur public*, Mme LABBE, *Administratrice publique*, Mme LE PROVOST, *Administratrice publique*, MME SEHOUANE, *Administratrice publique*, M. GERBIER, *Administrateur public*, M. LACAILLE-ALBIGES, *Administrateur public*, Mme TERKI, *Administratrice publique*,

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



es FLA

## Point n°06/05/2021/02 : Informations relatives à la mise en place du budget de la Saem Noisy-le-Sec Habitat

Afin de permettre une gestion plus efficiente de la Saem Noisy-le-Sec Habitat, la Direction générale a souhaité mettre en place dès 2021 une structure budgétaire par directions et par services.

Cet exercice ne revêt pas de caractère obligatoire mais souligne une démarche volontaire de mise en œuvre des objectifs en sensibilisant et en responsabilisant chaque donneur d'ordres en leur donnant les moyens financiers d'exercer leurs missions en lien avec la stratégie globale de l'entreprise.

Selon le périmètre, les directions sont centre de coût ou centre de profit. Par exemple, la direction technique est un centre de coût et la direction de la gestion locative, un centre de profit.

Les principales ressources de la Saem restent les loyers (logements, parking et commerces).

Des objectifs stratégiques ont impacté l'exercice budgétaire 2021 et des dotations budgétaires aux actions prioritaires de la SAEM ont été alloués.

### Objectifs stratégiques :

- Reprise de la maîtrise du patrimoine existant,
  - Lancement des diagnostics auprès des prestataires,
  - Remise aux normes et réparations,
  - Signature des contrats de maintenance préventive,
  - Amélioration de la qualité de service locataire,
  - Réorganisation interne des services logement et technique (+2 ETP),
  - Réorganisation de l'accueil (horaires d'accueil + 3/5 1 ETP),
  - Suivi des réclamations écrites et réponses systématiques (courrier et mail)
- Amélioration de la gestion globale de l'entreprise:
  - Mise en place d'une structure budgétaire par direction,
  - Mise en place du contrôle de gestion (1 ETP stagiaire),
  - Généralisation de l'utilisation du logiciel métier Omnibail,
  - Refonte des processus internes et rédaction de procédures,
- Amélioration du traitement des impayés:
  - Mise en place d'un suivi précontentieux des dettes < à 3 mois,
  - Accompagnement social des locataires en dettes,
  - Diminution des procédures d'expulsions,
  - Diminution des passages en pertes.

### Analyse par Direction :

- **Générale – Centre de coûts**
  - Activité ressources humaines
  - Activité moyens généraux



- **Aménagement** – Centre de coûts et de profits
  - Activités ANRU
  - Activité Promotion
  - Activité Patrimoine
- **Communication et Concertation** – Centre de coûts
  - Activité Communications interne et externe
  - Activité Gestion de l'informatique
  - Activité Concertation locative
- **Financière** – Centre de coûts
  - Activité patrimoine
  - Activité trésorerie
- **Gestion locative** – Centre de profits et de coûts
  - Activité relations locataires
  - Activité pré-contentieuse
- **Juridique** – Centre de coûts
  - Activité précontentieuse/contentieuse
  - Activité marchés public
- **Technique** – Centre de coûts
  - Activité Maintenance
  - Activité Gros entretien
  - Activité Régie
  - Activité Sinistre.

DIRECTION	Exe 2018	Exe 2019	Atterrissage 2020	Prévisionnel 2021
AMENAGEMENT	- 4 586 266,95	- 4 002 940,16	- 2 410 562,70	- 3 861 107,47
COMMUNICATION	- 107 548,73	- 118 432,16	- 232 114,81	- 216 968,21
FINANCIERE	- 4 816 659,58	- 4 252 799,37	- 4 237 966,89	- 4 166 000,00
GENERALE	- 4 137 949,75	- 4 297 271,23	- 4 049 662,85	- 4 001 500,00
GESTION LOCATIVE	- 718 905,74	- 925 582,01	- 1 032 231,06	- 728 116,14
JURIDIQUE	- 2 051 213,56	- 764 514,00	- 178 724,08	- 569 400,00
TECHNIQUE	- 5 692 903,10	- 5 024 881,13	- 4 471 647,31	- 5 391 100,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 22 111 447,41</b>	<b>- 19 386 420,06</b>	<b>- 16 612 909,70</b>	<b>- 18 934 191,81</b>
AMENAGEMENT	4 058 399,37	3 106 296,36	1 317 897,53	2 759 195,72
FINANCIERE	449 057,50	382 787,00	350 268,49	319 000,00
GENERALE	200 525,83	140 603,27	43 232,50	45 000,00
GESTION LOCATIVE	16 014 080,26	15 836 941,98	15 599 007,73	15 621 094,88
JURIDIQUE	1 406 889,22	534 273,63	104 323,86	100 000,00
TECHNIQUE	370 735,18	276 703,00	394,84	200 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 499 687,36</b>	<b>20 277 605,24</b>	<b>17 415 124,95</b>	<b>19 044 290,60</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>388 239,95</b>	<b>891 185,18</b>	<b>802 215,25</b>	<b>110 098,79</b>



Au terme de la présentation des objectifs et des budgets, M. MANNIEZ, Directeur général délégué de la Saem Noisy-le-Sec Habitat précise, suite à une question de M. PAVOT, Représentant des locataires, que désormais, l'ensemble des logements bénéficieront d'une remise en état avant chaque relocation.

Par ailleurs, M. PAVOT soulève l'absence d'une grille de vétusté des équipements des logements. M. MANNIEZ précise qu'auparavant, les interventions se faisaient de façon ponctuelle faute de plan de mise à niveau et que cet état de fait cessera avec la mise en place d'un véritable plan stratégique de patrimoine. Il rappelle qu'il convient néanmoins de distinguer la remise en état à la suite de la sortie des lieux des locataires et l'usage des logements.

En outre, M. SARRABEYROUSE, Président-Directeur général, précise que la baisse de l'excédent entre 2020 et 2021 est due à l'augmentation des dépenses dans l'intérêt des locataires et l'arrêt des ventes à la découpe du patrimoine locatif qui, d'une part, n'a pas cette vocation étant dévolue par définition au logement social et, d'autre part, crée des copropriétés dont la gestion est difficile et chronophage.

**Le Conseil d'administration prend acte**

ES FLA



## Point n°06/05/2021/03 : La démarche du « Grand chantier des petits travaux » : une démarche empirique

M. MANNIEZ, Directeur général délégué et M. WANE, chargé d'opérations, présentent la méthodologie du « Grand chantier des petits travaux ». Ce dernier repose sur deux axes que sont :

- La prise en compte des problèmes globaux (càd à l'échelle du patrimoine): ces problèmes ont été identifiés à travers des diagnostics effectués par des entreprises mandatés par la direction de la Saem Noisy-le-Sec Habitat ;
- La prise en compte de problèmes sectorisés (une partie du patrimoine) : celles-ci ont été identifiées à travers des rencontres entre services de la Saem Noisy-le-Sec Habitat et les différentes amicales des locataires ainsi que les locataires eux-mêmes.

### Les chantiers globaux :

Les diagnostics ont conclu à la nécessité d'une démarche basée sur le triptyque suivant : Diagnostic – Remise aux normes/ Réparations – Maintenance.

Par ailleurs, M. WANE présente le calendrier et le budget mobilisé pour réaliser les travaux étant entendu que l'entretien des chéneaux et la remise aux normes électriques sont en attente de chiffrage.

	Budget	2020		2021				2022	
		T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
VMC	90 000,00	Audit	Marché - Prestation						
Compteurs individuels eau	85 000,00		Audit	Marché - Prestation					
Sécurité incendie	120 000,00		Audit	Marché	Prestation				
Ascenseurs - mise aux normes	150 000,00		Audit	Marché	Prestation				
Curage Colonnes	90 000,00		Audit	Marché	Prestation				
Réfection des toits terrasse - Etanchéité	272 000,00		Audit	Marché	Prestation				
Chéneaux				Audit	Marché		Prestation		
Electricité - Remise au normes						Audit	Marché		
	<b>807 000,00</b>								

M. SARRABEYROUSE, Président-Directeur général confirme que désormais, la Saem Noisy-le-Sec Habitat change de mode de fonctionnement en assurant désormais une maintenance constante des équipements.

M. SARRABEYROUSE rappelle par ailleurs la démarche de concertation entreprise et demande à ce que l'ensemble des membres du Conseil d'administration prenne conscience des démarches effectuées et que ces démarches ne sont qu'une première étape dans l'investissement de la Saem Noisy-le-Sec Habitat tout en rappelant qu'il est indispensable de tenir l'équilibre général de la société.

M. GERBIER, Administrateur public, demande une transmission des documents.

M. SARRABEYROUSE confirme que ces documents seront transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

### Les chantiers sectorisés :

#### 1) Carnot :

Deux entretiens ont eu avec le collectif Carnot ont permis d'établir la liste de travaux à réaliser suivante :

- Renouvellement de la résidentialisation : estimation en cours



- Remise en service des candélabres : 5 400€ - Juillet 2021
- Remplacement de la pompe de relevage créant des désagréments olfactifs et inondations dans le parking : 9500 € - réalisé mi-avril 2021

### 2) Bas-Merlan :

Deux rencontres avec le collectif Bas-Merlan ont permis d'établir la liste de travaux à réaliser suivante :

- Fermeture de la résidence : 8 000 € - Juin 2021
- Nettoyage des allées et soubassements à haute pression : 2 200 € - Juin 2021
- Création d'espace vert en fond de parcelle ; et pour l'espace vert situé à l'entrée de la résidence, une collaboration avec le service jeunesse de la ville sera mise en place afin de dynamiser ces espaces : estimation en cours - Eté 2021.

### 3) Renardière :

Différentes rencontres avec l'amicale de la Renardière ont permis d'établir la liste de travaux à réaliser suivante :

- Création d'une salle LCR (Local Commun Résidentiel) : remises aux normes du local, création de fenêtre ; création d'une ventilation, etc. : estimation en cours - travaux prévu courant été 2021 ;
- Renforcement de la dératisation en février compte tenu des problèmes qu'engendrent le chantier en face et aussi la station métro.
- Création d'une aire de jeux dans la résidence : 25 000€ - été 2021
- Mise en place PAVE suivant faisabilité technique.

### 4) Moulin Fondu-Kéautret-Fond d'Orval :

- Création d'aires de jeux et d'espaces verts au cœur des résidences.
- Mise en œuvre : été 2021 ;
- Enveloppe budgétaire :
  - o Moulin Fondu : 21 200 €
  - o Kéautret et Fond d'Orval : 12 000€

### 5) Goulet-peuplier

- Aménagement espaces verts
- Mise en œuvre ; été 2021
- Enveloppe budgétaire : 29 000 €

M. SARRABEYROUSE rappelle la démarche de concertation entreprise et demande à ce que l'ensemble des membres du Conseil d'administration prenne conscience des démarches effectuées et que ces démarches ne sont qu'une première étape dans l'investissement de la Saem Noisy-le-Sec Habitat tout en rappelant qu'il est indispensable de tenir l'équilibre général de la société.

M. GERBIER, Administrateur public, demande une transmission des documents.

M. SARRABEYROUSE confirme que ces documents seront transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend acte

OS FLA



**Point n°06/05/2021/04 : Informations relatives à la société de coordination Hact France**

M. MANNIEZ, Directeur général délégué présente les dernières informations relatives à la Société de coordination Hact France.

Le Conseil d'administration de la Société Hact France a autorisé la SEM SACOGIVA a déposé la demande de subvention d'Hact France auprès de la Caisse de garantie du logement locatif social.

Par ailleurs, la Société de coordination Hact France a enregistré la demande d'adhésion de six nouvelles sociétés. Au regard des critères de sélection permettant l'adhésion à Hact France, seules trois sociétés ont été retenues.

Enfin, M. MANNIEZ précise aux membres du Conseil d'administration que les élections des représentants des locataires au Conseil d'administration d'Hact France sont en préparation et qu'elles devraient se tenir au dernier trimestre 2021.

**Le Conseil d'administration prend acte**

OS FLA



## Point n°06/05/2021/05 : Informations relatives à l'élaboration du Plan Stratégique de patrimoine

Le plan stratégique de patrimoine (PSP) est le document de référence de la politique patrimoniale du bailleur social. Il comprend traditionnellement trois grands volets :

- **Le diagnostic patrimonial**

- **La définition des orientations patrimoniales de l'organisme à 10 ans** pour chaque bloc résidentiel
- Un volet spécifique qui définit la **politique de développement** de l'organisme

Le PSP est un prérequis de la démarche de conventionnement d'utilité sociale (CUS).

Le PSP et la CUS se jugent sur la durée, notamment dans la capacité de l'organisme de logement social à utiliser, exploiter, maintenir, et faire évoluer ces outils qu'il met en œuvre. Ce sont des documents stratégiques qui vivent au rythme des actions programmées et des résultats obtenus au fil de leur mise en œuvre.

Pour ce faire, la Saem Noisy-Sec Habitat fait appel à un prestataire (le Hab) qui accompagnera la réalisation du PSP sous forme numérique en agrégeant l'ensemble des données disponibles ou à produire sur notre patrimoine.

Le Hab pourra intervenir ponctuellement afin d'accompagner la société notamment en support d'appoint pour le lancement d'une version du PSP ou de la CUS, par :

- la production de tableaux de bord multi-critères de l'ensemble du patrimoine
- de publications sur la situation du patrimoine site par site
- De fiches par résidences avec une programmation d'intervention associée
- L'élaboration de scénarii d'intervention en matière d'entretien, de maintenance, de travaux ou d'investissement.

Enfin, de façon plus globale, il s'agit d'appréhender l'ensemble des problématiques d'investissement immobilier, comme des révisions budgétaires dans le cadre du renouvellement urbain, ou l'utilisation de nouvelles ressources financières.

Dans ce cadre, la mission prendra en charge :

- Les nouvelles versions de PSP de NLSH dans la limite de 3 versions majeures (validées dans le Conseil d'administration),
- L'intégration de la CUS actuelle,
- La production d'une liasse documentaire par semestre (Prêt haut de bilan etc...).

M. PAVOT, représentant des locataires, dit qu'il s'agit d'une démarche nécessaire et positive et affirme que le précédent PSP n'était qu'une déclaration d'intention sans contenu.

Par ailleurs, il demande l'état d'avancement de la CUS et notamment son volet concertation.

M. MANNIEZ, Directeur général délégué, rappelle qu'une demande de report de la CUS pour juin 2021 a été faite mais que vraisemblablement, cette dernière aura un léger retard. Il précise par ailleurs que la concertation a été engagée et ajoute que le PSP ou la CUS doivent être un outil de travail et non pas leur propre objet.

OS FLA



Point n°06/05/2021/06 : Questions diverses.

Mme LE MOUEL, représentante des locataires, a fait parvenir à la Direction générale de la Saem Noisy-le-Sec Habitat, différentes questions.

1) Pour quelle raison la SEM a mis plus de trois mois à faire réparer une fuite d'eau rue Federico-Garcia-Lorca? La SEM va-t-elle prendre en charge la surconsommation comme il se doit ?

M. MANNIEZ, Directeur général délégué répond que la fuite était antérieure à son arrivée et que dès qu'il en a eu connaissance, il a fait le nécessaire pour la réparer. Néanmoins, et bien que cette question n'ait pas lieu d'être abordée en Conseil d'administration, il rappelle que la règle en matière de fuite d'eau est la suivante : si la fuite a lieu avant compteur, la Saem Noisy-le-Sec Habitat prend en charge la facturation.

2) Les contestations des régularisations de charges locatives 2019 n'ont toujours reçu aucune réponse de la direction depuis six mois.

M. MANNIEZ demande à Mme LE MOUEL s'il lui était possible de transmettre des demandes concernant les régularisations plus ciblées sur les points à aborder.

M. PAVOT, représentant des locataires, intervient en disant que ses propres courriers pourtant très circonstanciés n'ont pas non plus reçu de réponses.

M. MANNIEZ rappelle qu'il est encore en phase de transition et que du temps lui est nécessaire pour appréhender ce domaine technique.

3) Les locataires de Champollion et C. Colomb se plaignent des nuisances liées au squat de hall et d'escaliers par des dealers et d'incivilités. Que compte faire la SEM pour garantir la tranquillité due aux locataires ?

M. MANNIEZ répond qu'il a de fréquentes réunions avec la Police Nationale et la Direction de la tranquillité publique mais qu'en toutes hypothèses, il n'était pas possible à la Saem Noisy-le-Sec Habitat de se substituer à la Police.

M. SARRABEYROUSE, Président Directeur général, rappelle que les interventions de Police ont déjà notamment permis de mettre un terme à un trafic de stupéfiants et qu'en matière de voitures-ventouses, il était pertinent de prévenir la Saem Noisy-le-Sec Habitat.

4) Les nuisances du chantier Pitch sont insupportables. Que comptent faire la SEM et la ville pour remettre de l'ordre ?

M. MANNIEZ rappelle que le chantier évoqué est un chantier pour lequel la Saem Noisy-le-Sec Habitat n'est pas maître d'ouvrage et qu'il ne peut être tenu responsable des désagréments.

M. SARRABEYROUSE rappelle qu'en sa qualité de Maire de la Ville de Noisy-le-Sec, il avait déjà appelé le promoteur pour que ce chantier provoque le moins de gêne possible pour les riverains.

5) Quelle est la situation du PRU 2 du Londeau ? Quand sera démolie la tour 19 et la réinstallation de la chaufferie ? Quel est le calendrier des travaux ?

Bien que cette question ait été traitée en Conseil de concertation locative, M. MANNIEZ présente à nouveau le planning

OS FLA



- 1<sup>er</sup> juin 2021 : Début de la mission de maîtrise d'œuvre
- Octobre 2021 : Début de la phase installation de chantier
- Décembre 2021-Décembre 2022 : Phase travaux

6) Où en sont les projets de reconstruction de logements ? : Marceau, Carrouges, etc

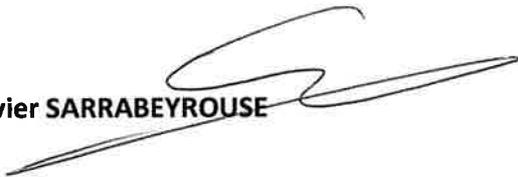
M. MANNIEZ confirme que le projet situé rue des Carrouges est en cours de négociation avec la CDC pour l'obtention d'un prêt. Au sujet du Projet rue Marceau, une présentation sera faite avec les services de la Ville pour finaliser l'opération. Il termine en réaffirmant que le contrat de réservation des logements situés rue Léo-Lagrange a été signé.

M. SARRABEYROUSE conclut en évoquant l'absence d'hypothèses techniques et financières des autres projets et que la Saem Noisy-le-Sec Habitat travaillait à la réalisation de nouveaux projets de reconstitution.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 20h40.

**Le Président-Directeur général**

M. Olivier SARRABEYROUSE



**Un administrateur**



Florent LACAILLE-ALBIGES

